

# Document de Pierre Puissant

Retranscrit de l'original par Patrick Claude de l'association au pied du mur à Mallefougasse

Le 31 mars 2017

Vente d'un bois entre Reynier Marie-Magdeleine épouse de Puissant Pierre et Joselet Antoine Iréné le 10 février 1900.

## Convention

Entre les soussignés Reynier Marie Magdeleine, propriétaire, domiciliée et demeurant à Mallefougasse, autorisée par son mari Puissant Pierre, d'une part ;

Et Joselet Antoine-Iréné, propriétaire, domicilié et demeurant également à Mallefougasse a été convenu ce qui suit.

La dame Reynier épouse Puissant, vend au Sieur Joselet qui accepte, une parcelle de bois comprise dans la commune de Mallefougasse, et portée sur le plan cadastral de ladite commune sous le numéro 184 de la section A, d'une contenance de quatre-vingt-dix-neuf ares, quarante centiares, quartier des grands lots.

Cette propriété lui vient de la succession de Richaud Antoine « dit Rendié » décédé à Mallefougasse.

Pour jouir et disposer par ledit Sieur Joselet de ladite propriété à compter de ce jour.

Cette vente est faite moyennant la somme de trente francs que le Sieur Joselet a payé présentement à la dame Reynier épouse Puissant, en présence des Sieurs Gaillant Théophile instituteur et de Autherville Sylvain, propriétaire tous les deux, domiciliés à Mallefougasse et ont signés les témoins et l'acquéreur, les vendeurs ne sachant signer.

Fait à Mallefougasse le 10 février 1900

Signatures : Joselet, Gaillant, Autherville.

Enregistré à Saint Etienne le seize février 1900, folio 13 n° 23 ; reçu deux francs vingt centimes, décimes cinquante-cinq centimes.

Signature Léon ...